

Principe

Le Grand Prix Lycéen des Compositeurs a pour objectif d'initier les jeunes à la musique contemporaine.

Fondé en 2000 par *La Lettre du Musicien*, il est organisé depuis 2013 par [Musique Nouvelle en Liberté](#), partenaire de la première heure de ce projet pédagogique.

Fidèle à sa mission d'élargir l'audience de la musique d'aujourd'hui, [Musique Nouvelle en Liberté](#) diffuse ainsi la musique contemporaine en milieu scolaire, encourage les jeunes à découvrir de nouvelles œuvres musicales et leur permet, par le biais de rencontres avec les compositeurs et de ce site spécialisé, d'engager avec eux une réflexion sur l'art et sur la création.

Chaque année, des élèves de Seconde, Première et Terminale, scolarisés dans des établissements proposant un enseignement musical (enseignement de spécialité en série L, options facultatives toutes séries générales et technologiques, série technique de la musique et de la danse, art du son), écoutent et commentent les œuvres retenues par un comité de sélection composé de journalistes, professeurs, interprètes, compositeurs... A l'issue de ce travail, ils choisissent le compositeur lauréat qui reçoit, non seulement le Grand Prix Lycéen des Compositeurs, mais également une commande dont la création a lieu l'année suivante.

Un lycéen qui participe au Grand Prix, de la Seconde à la Terminale, aura écouté et étudié en trois ans une vingtaine d'œuvres contemporaines.

Ce sont ainsi plus de 3 000 lycéens qui, chaque année, sont sensibilisés de manière active à la création musicale d'aujourd'hui.



© Didier Plowy / GPLC 2017

Le Grand Prix Lycéen des Compositeurs rassemble à Paris, près de 1000 lycéens venus de la France entière sur les 3000 élèves qui participent chaque année. Ici, à Radio France, dans le Studio 104, pour la remise du GPLC 2017.

Conditions de participation et règlement du Grand Prix Lycéen des Compositeurs

Pour participer au Grand Prix Lycéen des Compositeurs, les conditions sont les suivantes :

- parution commerciale d'un disque monographique entre le 1^{er} juillet de l'année N-1 et le 30 juin de l'année N (soit entre le 1^{er} juillet 2018 et le 30 juin 2019 pour l'édition 2020), comprenant des œuvres écrites depuis moins de 10 ans ;
- compositeur français ou résidant fiscalement en France, de préférence inscrit à la Sacem ;
- ne jamais avoir remporté le GPLC, toute victoire rendant de fait impossible toute nouvelle participation.

Une fois son disque choisi par le Comité de sélection, le compositeur retenu donne son accord pour s'engager à :

- contacter son éditeur de disques et lui demander de fournir à un tarif préférentiel une centaine de disques qui sont envoyés aux lycées inscrits ;
- participer à une série de rencontres régionales qui les mobilise au minimum deux jours ;
- être présent à la Journée nationale du GPLC et participer au débat avec les lycéens.

Le compositeur qui réunit la majorité des suffrages des lycéens remporte le Prix d'une valeur de 4 500 €, assorti d'une commande de 4 500 € qui sera créée lors de l'édition suivante.

Une fois lauréat du Grand Prix Lycéen des Compositeurs, le compositeur doit également :

- écrire une œuvre originale dont la nomenclature est arrêtée conjointement avec Musique Nouvelle en Liberté ;
- être présent à la création de l'œuvre qui sera interprétée par un ensemble ou un orchestre exclusivement choisi par Musique Nouvelle en Liberté ;
- participer à la Journée nationale de l'édition suivante ;
- accepter l'enregistrement pour archives de cette œuvre sans exiger de rémunération supplémentaire ;
- participer aux interviews proposées par le service de presse du GPLC.